



**F o r c e O u v r i è r e**  
**LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

☐ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

[fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

---

Liminaire CTL du 25 février 2016

---

Monsieur le Président,

Sur la seule année 2015, le nombre de chômeurs inscrits à pôle emploi aura augmenté de 259700 pour atteindre 5,77 millions (catégories A, B et C, DOM et TOM inclus).

Les pin's du MEDEF promettant 1 million d'emplois au titre du pacte de responsabilité vont pouvoir être détruits ! En revanche, après avoir perçu 23 milliards en 2015, les entreprises devraient bénéficier de 32 milliards en 2016, puis de 41 milliards en 2017 de crédit d'impôts et d'allègements de cotisations sociales. Le tout devrait être financé par les réductions des moyens des services publics à hauteur de 50 milliards en 2017.

Les premières estimations des bénéfices des entreprises du CAC 40 indiquent dans le même temps une hausse de 20 % pour atteindre 78 milliards d'euros.

Déjà en 1986, le patronat (CNPF devenu MEDEF) avait obtenu la suppression, de l'autorisation administrative de licenciement, promettant en échange 370.000 emplois, avec le résultat que l'on sait !

C'est pourtant au nom de l'emploi que les politiques libérales continuent, du « toujours plus pour l'entreprise et toujours moins pour les salariés », faute de réorienter les politiques économiques en faveur de la croissance, de la redistribution des richesses par l'augmentation des salaires, la protection sociale et le service public !

Pris dans les logiques de l'austérité, résultant notamment des contraintes du pacte de stabilité européen, le gouvernement estime n'avoir d'autre issue que de favoriser la compétitivité des entreprises.

Cette politique, dite de l'offre, consiste à répondre aux revendications patronales de réduction du coût du travail, de flexibilité, d'allègement de la fiscalité des entreprises et, aujourd'hui, de mise en cause du Code du travail.

Le dialogue social, tant invoqué, est un moyen pernicieux d'impliquer les organisations syndicales qui veulent bien s'y prêter. Ainsi, tout en l'évoquant régulièrement, le Président de la République et le gouvernement décident unilatéralement de la plupart des mesures sur lesquelles les interlocuteurs sont sommés de négocier, à la plus grande satisfaction du patronat.

**Voici pèle-mêle un inventaire des reculs sociaux :**

- **Le Pacte de responsabilité**, 41 milliards aux entreprises sans contrepartie et financé par 50 milliards de réduction des dépenses publiques. À la DGFIP, la réduction des dépenses publiques se traduit par les suppressions massives d'emplois, la destruction du réseau (fermetures de postes et services, la diminution des horaires d'ouverture au public...), la suppression de missions, la baisse drastique des crédits budgétaires, la mise en place de la retenue à la source qui sera loin de constituer une véritable réforme fiscale,

- **Le PPCR**, sa mise en place passée en force par VALLS n'est autre qu'une contre-réforme qui ouvre la voie à la mobilité forcée et à la casse des statuts. Au niveau salarial, la perte de pouvoir d'achat depuis le gel du point d'indice en 2010 (-8 %) n'est pas compensée par la

mise en place des nouvelles grilles, l'intégration d'une part des primes dans le traitement est insignifiante. En instaurant une cadence unique d'avancement d'échelon dans les corps qui aura pour conséquence l'allongement des durées de carrière, le gouvernement autofinance sur le dos des fonctionnaires une revalorisation en trompe-l'œil.

Chacun aura bien compris que derrière tout ceci, il y a des arrière-pensées budgétaires et l'espoir de générer d'énormes économies en réduisant les droits à avancement des agents d'un côté, tout en vantant les bienfaits du PPCR de l'autre. **FORCE OUVRIERE, plus que jamais, se félicite de ne pas avoir cautionné le PPCR.**

– **Le Gel des salaires dans la fonction publique**, donc de ceux des agents de la DGFIP et l'absence de coup de pouce au SMIC.

– **L'accord sur les retraites complémentaires** qui recule, de fait, à 63 ans, l'âge de départ à la retraite à taux plein.

– **Les tensions de plus en plus vives** dans l'exercice des missions de service public de moins en moins financés.

– **L'extension du travail le dimanche**, etc

À la DGFIP, le résultat de la grève du 26 janvier témoigne du malaise profond des personnels dans les services et constitue un coup de semonce que le gouvernement et le directeur général auraient tort d'ignorer.

Comme les syndicats nationaux des Finances publiques, FO, CGT et Solidaires, la section **FO DGFIP 49** a apporté son soutien le plus vif à l'ensemble des collègues en grève à Vierzon. Les camarades de Vierzon montrent la marche à suivre à l'ensemble des agents de la DGFIP. Leurs revendications sont légitimes et sont celles de tous les agents de la DGFIP.

Aujourd'hui ce qui est à l'ordre du jour, c'est bien la grève et sa reconduction dans toute la direction, et au-delà dans la fonction publique voire au niveau interprofessionnel. Combattre l'austérité pour faire aboutir nos légitimes revendications (effectifs, valeur du point d'indice, maintien des statuts particuliers et général, des missions, des sites..) est la tâche de l'heure.

Je vous demande, Monsieur le Président, d'annexer cette déclaration au procès verbal de ce CTL